

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 16 juillet 2012, à 19h30 au Club Nautique.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Son Honneur, le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 31 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2012**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 juin 2012
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 6 – juin 2012 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - juillet 2012 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de juin 2012
 - 7.2 CCU – procès-verbal de la rencontre du 7 juin 2012
 - 7.3 État des résultats au 30 juin 2012
 - 7.4 Certificat relatif au résultat de l'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 300
 - 7.5 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #283 visant la délimitation d'un périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Lac Sergent
8. **Avis de motion**
 - 8.1 Projet de règlement no 304 ayant pour but de décréter un moratoire sur toute construction neuve d'un bâtiment principal à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville ainsi que dans la zone 10-H à moins que cette construction neuve ne soit raccordé à un système collectif municipal d'égout
9. **Règlements**
 - 9.1 Règlement no 301 concernant les entrées privées et modifiant le règlement de zonage no 122
 - 9.2 Règlement no 302 concernant les zones inondables et les droits acquis dans ces zones et modifiant le règlement de zonage no 122
10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Mandat à Heenan Blaikie Aubut (Me Joseph-André Roy) – Réception d'une requête introductive d'instance en garantie (dossier Bois/Pépin c. Ville de Lac Sergent)
 - 10.3 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2012
 - 10.4 Attribution des médailles du mérite et du bénévolat suite aux recommandations du jury
 - 10.5 Mandat à la firme *Roche Itée* pour l'obtention d'un estimé d'avant-projet de voirie à partir de trois études géotechniques réalisées sur les chemins des Merisiers (\pm 200 m) et des Hêtres (\pm 1 100 m) / **TP-2012-04**
 - 10.6 Octroi de contrat aux Entreprises M.-Scier inc. – abattage d'arbres
 - 10.7 Acquisition de modules informatiques intégrés – mandat à la MRC de Portneuf
 - 10.8 Mandat à la firme *LVM inc.* pour la réalisation d'une étude géotechnique concernant la réfection du chemin des Mélèzes et du chemin Tour-du-Lac Sud / **TP-2012-05**
11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Phase II du programme d'embellissement de la Ville – 7 août 2012
 - 11.2 Cérémonie de la remise des médailles / 18 août 2012

**REPORTÉ
REPORTÉ**

CORRECTION

AJOUT

12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
 13. Deuxième période de questions
 14. Clôture de la séance
 15. Levée de l'assemblée
-

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

12-07-151

II EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Les points 9.1 et 9.2 sont reportés. Le point 10.2 est corrigé et le point 10.8 est ajouté.

CORRECTION

10.2 Mandat à Heenan Blaikie Aubut (Me Joseph-André Roy) – Réception d'une requête introductive d'instance en garantie (dossier Bois/Pépin c. Ville de Lac Sergent)

AJOUT

10.8 Mandat à la firme LVM inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique concernant la réfection du chemin des Mélèzes et du chemin Tour-du-Lac Sud / TP-2012-05

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Quelques personnes s'interrogent sur la pertinence des moyens de communications mis en place par la Ville afin de tenir informé les citoyennes et les citoyens.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2012

Séance ordinaire du 18 juin 2012

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

12-07-152

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2012 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de juillet 2012 et la dépose.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2012

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 juin 2012.

12-07-153

II EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 6 / JUIN 2012

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 6 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 64 621,91 \$.

12-07-154

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de juin 2012 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2012

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juillet 2012.

12-07-155

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant **14 298.10 \$** liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **14 298.10 \$**

Josée Brouillette,
Directrice générale et secrétaire trésorière

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de juin 2012

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois de juin 2012.

7.2 CCU – procès-verbal de la rencontre du 7 juin 2012

Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le compte-rendu de la rencontre du 7 juin 2012.

7.3 État des résultats au 30 juin 2012

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 30 juin 2012 et une copie est remise aux membres du Conseil.

7.4 Certificat relatif au résultat de l'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement #300

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement #300.

- 7.5 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #283 visant la délimitation d'un périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Lac Sergent

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf pour le règlement suivant :

Règlement #283 visant la délimitation d'un périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Lac Sergent.

8. AVIS DE MOTION

- 8.1 Projet de règlement no 304 ayant pour but de décréter un moratoire sur toute construction neuve d'un bâtiment principal à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville ainsi que dans la zone 10-H à moins que cette construction neuve ne soit raccordé à un système collectif municipal d'égout.

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Denis Racine, maire, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De décréter un moratoire sur toute construction neuve d'un bâtiment principal à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville ainsi que dans la zone 10-H à moins que cette construction neuve ne soit raccordée à un système collectif municipal d'égout.

9. RÈGLEMENTS

Reporté

- 9.1 Règlement no 301 concernant les normes applicables aux entrées privées et modifiant le règlement de zonage no 122

Reporté

- 9.2 Règlement no 302 concernant les zones inondables et les droits acquis dans ces zones et modifiant le règlement de zonage no 122

10. RÉSOLUTIONS

- 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis de patio / terrasse – 904, chemin des Hêtres

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 10 juillet 2012 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-07-156

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'installation de quai – 1679, chemin de la Chapelle

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 7 juin 2012 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil **d'accepter** le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-07-157

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

~~~~~

**CORRECTION**

10.2 Mandat à Heenan Blaikie Aubut (Me Joseph-André Roy) – Réception d'une requête introductive d'instance en garantie (dossier Bois/Pépin c. Ville de Lac Sergent)

12-07-158

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil de Ville mandate la firme Heenan Blaikie Aubut (M<sup>e</sup> Joseph-André Roy, avocat), pour représenter la Ville de Lac Sergent dans le dossier de la cour supérieure no 200-17-016599-128 dans le cadre de la réception d'une requête introductive d'instance en garantie (dossier Ruth Lapointe c. Louis Bois et Pascale Pépin c. Ville de Lac-Sergent).

10.3 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2012

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque de zone La Capitale est présenté les 20 et 21 septembre 2012 au Château Mont-Ste-Anne à Beauré;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

12-07-159

**QUE** la municipalité de Lac-Sergent inscrive Madame Josée Brouillette à la formation mentionnée ci haut qui se déroulera les 20 et 21 septembre prochain à Beauré;

**QUE** les coûts d'inscription de 160 dollars taxes incluses soient chargés au poste budgétaire Formation - 2130454.

**QUE** les frais encourus soient remboursés sur présentation de factures jusqu'à concurrence de 500 dollars.

10.4 Attribution des médailles du mérite et du bénévolat suite aux recommandations du jury

**ATTENDU QUE** le comité de sélection pour la remise des médailles du mérite et du bénévolat a terminé ses travaux et a déposé, aux membres du Conseil de Ville, ses recommandations pour l'octroi des médailles de reconnaissance du mérite et du bénévolat pour l'année 2012, lesquelles apparaissent au tableau synthèse annexé au présent procès-verbal ;

12-07-160

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité de sélection figurant au tableau synthèse.

10.5 Mandat à la firme Roche Itée pour l'obtention d'un estimé d'avant-projet de voirie à partir de trois études géotechniques réalisées sur les chemins des Merisiers ( $\pm$  200 m) et des Hêtres ( $\pm$  1 100 m) / TP-2012-04

**ATTENDU QUE** la Ville doit procéder, avant toute municipalisation de chemins, à la réalisation d'estimations d'avant projet de voirie des chemins visés;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu trois études géotechniques réalisées sur les chemins des Merisiers et le chemin des Hêtres;

**ATTENDU QUE** la firme Roche Itée nous a fait parvenir une proposition de travail au montant de 1 250\$ excluant les taxes et comprenant les activités suivantes :

- Analyse des études géotechniques, règlement municipal concernant la construction de nouvelle rue, etc.;
- Production d'une coupe type pour chaque rue;
- Commentaires sur la situation actuelle par rapport au règlement municipal et aux pratiques usuelles pour ce genre de projet;
- Recommandations sommaires pour rendre ces rues conformes;
- Estimation d'avant projet des travaux ;
- Rapport sommaire sous forme de lettre.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

12-07-161

**DE** mandater la firme *Roche Itée* pour l'obtention des estimations d'avant projet de voirie à partir de trois études géotechniques réalisées sur les rues des Merisiers ( $\pm$  200 m) et des Hêtres ( $\pm$  1 100 m) pour une somme forfaitaire de 1 250\$ plus les taxes applicables;

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – routes.

10.6 Octroi de contrat aux Entreprises M.-Scier inc. – abattage d'arbres

**ATTENDU QUE** la Ville doit procéder, pour des raisons de sécurité, à l'abattage d'un arbre dangereux situé dans l'emprise du chemin Club Nautique et à l'élagage sanitaire d'un gros pin sur le terrain du Club Nautique;

**ATTENDU** la soumission des Entreprises M.-Scier inc. au montant de 750 dollars plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

12-07-162

**D'OCTROYER** le contrat à Les Entreprises M.-Scier inc., au coût de 750\$ plus les taxes applicables;

**QUE** les coûts inhérents à cette dépense soient chargés au poste budgétaire Terrains – entretien des sites 271-4522.

10.7 Acquisition de modules informatiques intégrés – mandat à la MRC de Portneuf

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par certaines municipalités de la MRC de Portneuf pour l'acquisition de modules informatiques permettant la gestion de données cartographiques, la gestion des données multimédias et la gestion des fosses septiques;

**CONSIDÉRANT** que ces modules s'intègrent à l'intérieur des modules de gestion municipale déjà en place (Plate-forme PG Solutions);

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf avait déjà entrepris des démarches pour l'intégration de ces modules dans les systèmes en place et prévoyait en faire la proposition aux municipalités pour le budget 2013;

**CONSIDÉRANT** que, dans un souci d'amélioration des services offerts aux municipalités, la MRC de Portneuf a devancé les échéanciers de ce projet afin de tenir compte des besoins actuels des municipalités;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf, dans un souci d'économie, a négocié un prix pour l'achat regroupé de ces modules par l'ensemble des municipalités;

**CONSIDÉRANT** que PG Solutions a soumis une offre qui couvre l'ensemble de ces services intégrés et compatibles avec les outils déjà en place et utilisés par la majorité des municipalités ainsi que la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que le prix d'acquisition pour la municipalité de Lac-Sergent s'élève à 5 752\$, taxes en sus, pour la première année et qu'il y aura un coût récurrent annuel de 1 400\$, taxes en sus, pour les années subséquentes;

**CONSIDÉRANT** que ces prix sont négociés en fonction de l'acquisition des logiciels par l'ensemble des municipalités de la MRC qui ne possèdent pas déjà ces modules à l'exception de la Ville de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'acquisition de ces modules a été présenté au comité de travail de la MRC de Portneuf du 6 juin 2012 et qu'il a été approuvé;

**CONSIDÉRANT** que la MRC, lors de ce comité de travail, a accepté de financer le projet en entier en reportant la facturation aux municipalités pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013, et ce, afin de pallier au fait que ces dépenses n'étaient pas prévues aux budgets municipaux de 2012;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf doit obtenir une résolution de chaque municipalité concernée confirmant leur intérêt pour l'acquisition de ces modules;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

12-07-163

**QUE** le conseil de la Ville de Lac Sergent accepte le projet de la MRC dans son intégralité, conditionnellement à ce que les autres municipalités de la MRC en fassent de même afin de bénéficier du prix d'acquisition regroupé;

**QUE** les sommes dues pour l'acquisition de ces modules soient financées par la MRC de Portneuf pour l'année 2012 et prévues au budget 2013 de la municipalité pour le remboursement des coûts à la MRC;

**QUE** la facturation reliée au coût d'entretien récurrent annuel soit directement transmise à la municipalité par le fournisseur de service, PG Solutions.

**AJOUT**

10.8 Mandat à la firme LVM inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique concernant la réfection du chemin des Mélèzes et du chemin Tour-du-Lac Sud / TP-2012-05

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac Sergent a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite telle que stipulée à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique concernant la réfection du chemin des Mélézes et du chemin Tour-du-Lac Sud;

**ATTENDU QUE** les deux firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission de travaux;

- Laboratoires d'expertises de Québec Itée (LEQ) 8 910,56\$
- LVM Inc. 9 473,94\$

**ATTENDU QUE** la soumission de la firme *Laboratoires d'expertises de Québec Itée (LEQ)* a été reçue à 12h06 le 16 juillet 2012, soit après l'heure de dépôt maximale fixée à 11h00 du même jour. Pour cette raison, cette offre est donc jugée non-conforme;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

12-07-164

**QUE** le contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique concernant la réfection du chemin des Mélézes et du chemin Tour-du-Lac Sud soit octroyé à la firme « LVM inc.» au montant de 9 473.94 \$ incluant les taxes applicables;

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – routes.

## 11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

### 11.1 Phase II du programme d'embellissement de la Ville – 7 août 2012

Les citoyens sont invités à participer à la phase II du programme d'embellissement en ramassant les arbres tombés au sol et le bois mort sur leur propriété respective et en le déposant proprement près du chemin où les préposés de la Ville le récupéreront. Cette cueillette aura lieu le 7 août 2012.

### 11.2 Cérémonie de la remise des médailles / 18 août 2012

Monsieur le maire invite les citoyens à la cérémonie de la remise des médailles d'honneur et du bénévolat, qui se tiendra le 18 juillet prochain au Club Nautique. La Ville de Lac Sergent souhaitera également la bienvenue aux nouveaux arrivants.

### 11.3 Présentation des plans préliminaires de la construction de l'hôtel-de-Ville

Monsieur le maire présente aux citoyens, les plans préliminaires du futur bâtiment municipal à être construit sur le terrain sis à l'intersection du chemin Club Nautique et le chemin du Tour-du-Lac Nord.

## 12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

## 13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.



14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

12-07-165

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 21h35.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière